



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermay - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2007-53

Objet : Approbation du document de stratégie régionale en faveur des PNR

Monsieur le Président expose :

- Que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, organisme légalement compétent en matière de Parcs naturels régionaux, a initié au sein de sa collectivité un travail d'envergure visant son positionnement stratégique au regard des Parcs de la Région (existants ou futurs).
- Que la Région s'est donnée deux finalités dans le cadre d'une réflexion conduite par un cabinet d'étude (EDATER) :
 - Mieux définir ses attentes vis-à-vis des Parcs et mettre en cohérence leurs sollicitations auprès des différents Services de la Région
 - Fournir les éléments nécessaires au repositionnement de la Région au regard de ses Parcs (notamment en termes de partenariat et d'organisation)
- Que ce travail a fait l'objet d'une présentation au sein d'un comité de pilotage interne mis en place par la Région, et auquel ont participé les Présidents et Directeurs des 5 Parcs.
- Qu'il a permis à la Région de proposer une délibération spécifique qui a été adoptée par l'assemblée régionale le 14 décembre 2007. Cette délibération officialise un document-cadre stratégique, qui fixe les grands axes de la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux.
- Que ce document cadre en vue d'un nouveau partenariat entre la Région et les Parcs naturels régionaux existants (5 PNR) et en projets (3 PNR) annexé à la présente délibération, s'appuie notamment sur les objectifs suivants :
 - favoriser le développement harmonieux et durable des territoires ruraux et périurbains autour de la valorisation des patrimoines naturel, paysager et culturel,
 - réaffirmer le principe selon lequel les parcs naturels régionaux constituent les outils prioritaires de la Région par leur caractère exemplaire en terme de développement local du territoire régional ;
 - renforcer les parcs dans le dispositif de la politique régionale de développement durable, de préservation de la qualité du cadre de vie et de la valorisation des patrimoines naturel, paysager et culturel,
 - valoriser les parcs naturels régionaux dans leur rôle de territoires d'expérimentation et de " véritables laboratoires du développement durable " appliquant et promouvant les politiques régionales et soutenant le transfert de savoir-faire, y compris dans le domaine de la coopération décentralisée,
 - établir un document-cadre régional réaffirmant les priorités et les engagements de la Région et des parcs naturels régionaux,
 - construire et mettre en œuvre un système permanent d'observation régionale, de veille interne aux services de la Région et sur les territoires des parcs naturels régionaux permettant la mutualisation, le partage d'informations et d'expériences,
 - mettre en œuvre une procédure qui permette de connaître l'ensemble des interventions financières de la Région sur les territoires des PNR et d'en faire l'évaluation au regard des objectifs de la charte.
 - mettre en place une Conférence régionale des parcs naturels régionaux pour établir un lien régulier et permanent, ainsi qu'un réseau inter-parcs en vue de développer des coopérations, de rechercher des synergies et de proposer des actions communes.
 - d'élaborer et mettre en œuvre un contrat de développement environnemental intégré valorisant l'entrée " environnement " de chacune des actions et orientations, dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.
- Que ce document cadre réaffirme les priorités et les engagements conjoints de la Région et des parcs naturels régionaux. Il définit un socle commun et vise à faciliter le pilotage stratégique des actions en consolidant leur cohérence et leur efficacité.

- Qu'afin de confirmer le lien entre l'action des Parcs et celle de la Région, et de rendre opérationnelles les orientations retenues, il est proposé aux Comités syndicaux des 5 parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur de ratifier le document adopté par l'institution régionale.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver les orientations du document cadre joint en annexe et d'autoriser son Président à le signer afin de mettre en œuvre ce partenariat entre la Région et les autres Parcs naturels régionaux de PACA ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2007-54

Objet : Validation des propositions d'actions devant faire l'objet du projet de programme 2008 et approbation des actions susceptibles de faire partie du programme triennal 2008-2010

Monsieur le Président expose :

- Qu'ainsi qu'indiqué dans le document cadre stratégique précédemment délibéré, un contrat de Parc pluriannuel conclu entre la Parc et la Région, en association avec l'Etat et les Départements, permettra dès 2008 d'engager de façon concertée les actions découlant des axes prioritaires inscrits dans les chartes des Parcs.
- Que ce contrat sera décliné en convention triennale, elles-mêmes mises en œuvre au travers de programmes annuels.
- Que les réunions de cadrages, tenues avec les services de la Région, de l'Etat et des Départements en novembre et décembre, ont permis de convenir de la priorité à apporter à la rédaction de la 1^{ère} convention triennale et au programme d'intervention 2008. Une procédure et un cadre spécifiques ont été établis à cette fin, dans la perspective d'adoption de cette convention et de son programme annuel durant le 1^{er} semestre 2008 (session de juin).
- Qu'ainsi, le Parc naturel régional des Alpilles a engagé les 6 commissions structurelles à être force de propositions pour les actions qu'il apparaîtrait nécessaire d'engager dans les 3 ans à venir, en identifiant les actions relevant d'un critère de priorité absolue à proposer dans le cadre du programme annuel 2008.
- Que chacune des commissions a donc été saisie de cette mission, sur la base du programme d'actions triennal élaboré par le syndicat mixte lors de la demande d'obtention du label.
- Que chaque commission a été amenée en séance à faire part de ses propositions argumentées et à les soumettre à la décision du comité syndical.
- Que ce travail est récapitulé dans un document global intitulé « propositions de programme d'actions triennal 2008-2010 » qui individualise les actions prioritaires qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre dès 2008.
- Qu'il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du travail extrêmement important fait par chacune des commissions, approuver l'ensemble des propositions qui sont faites, en rappelant qu'il est nécessaire d'assortir cette décision de préalables et de recommandations afin de bien comprendre la portée de cette décision et de ne pas créer de faux espoirs.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver ces listes de propositions et de reconnaître une priorité de mise en œuvre pour certaines, susceptibles d'être mises en œuvre dès 2008,**
- **De présenter ce travail aux financeurs afin d'obtenir un premier arbitrage sur les orientations à retenir pour le programme 2008 et pour le programme triennal 2008-2010, en fonction de leurs priorités et de leur capacité de financement,**

- De retenir que le Syndicat Mixte de gestion du Parc se fixe pour objectif de multiplier et de diversifier les maîtrises d'ouvrage des opérations proposées, afin de respecter la volonté affichée de s'appuyer en priorité sur les acteurs locaux pour mettre en œuvre la charte, ce qui aura pour conséquence également de répartir le besoin d'autofinancement entre différentes structures,
- D'acter qu'il sera très probablement nécessaire de restreindre le nombre d'actions proposées par années, tout en veillant à respecter la diversité des thèmes de la charte,
- Que cette sélection se fera, outre les décisions des financeurs et des capacités d'autofinancement propres à chaque maître d'ouvrage, en fonction de la capacité des commissions du Parc à porter ces opérations, ainsi que de celle des élus et de l'équipe technique du parc d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'accompagnement des actions proposées,
- D'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en application de cette délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermay - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-55

Objet : Appel à projet LEADER : Dossier de candidature - Validation de la stratégie d'action et de la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale

Monsieur le Président expose :

- Que depuis septembre 2007, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles travaille conjointement avec les services du Parc naturel régional de Camargue et du Pays d'Arles à l'élaboration d'une candidature au programme Européen LEADER 2007-2013.
- Que cette démarche a été entérinée en Comité Syndical du 10 septembre 2007 sous la référence CS-2001-34.
- Que le bureau d'études Sud Initiative Environnement a été missionné par le Pays dans le but d'accompagner les trois structures (Parcs des Alpilles et de Camargue et Pays d'Arles) à l'élaboration du dossier de candidature.
- Que ce dossier de candidature devra définir les modalités d'actions du Groupe d'Action Locale, entité qui est la représentation opérationnelle de LEADER sur le territoire et qui est composée de :
 - Un périmètre : le périmètre du pays d'Arles auquel s'ajoute les trois communes du Parc naturel régional des Alpilles que n'en font pas partie (Lamanon, Sénas et Eyguières)
 - Une instance décisionnelle : le Comité de Programmation (sa composition prévisionnelle est fournie en annexe)
 - Une stratégie d'action
 - Une enveloppe financière : il s'agit de l'argent attribué par le Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), dont le montant n'est pas encore fixé mais qui s'élèvera au minimum à 1 million d'Euros.
 - Une équipe technique d'animation
- Que tout projet répondant à la stratégie définie dans LEADER et pouvant mobiliser des cofinancements publics nationaux, sera susceptible de bénéficier d'un financement LEADER.
- Que l'équipe technique d'animation a pour rôle de préparer les dossiers puis des les présenter aux membres du Comité de Programmation du GAL qui décidera ensuite de lui allouer ou non des fonds de son enveloppe.
- Que la stratégie d'action est donc le cœur du projet et détermine le plan de développement de LEADER sur le territoire du Pays d'Arles pour les 6 années à venir.
- Que cette stratégie a été élaborée à partir des chartes des trois territoires concernés afin de répondre à certains points pouvant être traités de manière globale et concertée entre les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue et du Pays d'Arles.
- Que la stratégie retenue s'articule autour d'une priorité ciblée intitulée : **"Renforcer durablement l'identité rurale du Pays d'Arles"**. L'accent a donc été mis sur la qualité de vie dans chacun des territoires concernés, en valorisant une ruralité non pas figée et passéiste, mais au contraire ouverte et privilégiant la qualité des produits et des actions, notamment sur le plan environnemental. Elle s'articule autour de trois axes :
 1. Garantir durablement les conditions d'une vie rurale avec les acteurs du territoire
 2. Développer une économie rurale diversifiée et novatrice, fondée sur la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux
 3. Valoriser l'image de qualité rurale et méditerranéenne du Pays d'Arles
- Que deux réunions du Comité de Programmation de préfiguration se sont déroulées le 23 novembre 2007 à Saint Rémy de Provence pour présenter les premiers éléments de stratégie ainsi que le programme LEADER et le 14 décembre 2007 pour valider l'état d'avancement du dossier de candidature et plus spécifiquement les fiches actions qui découlent de la stratégie ainsi que le projet de maquette financière.

Ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **De valider la stratégie ainsi présentée et qui constituera le cœur du dossier de candidature.**
- **De valider la composition prévisionnelle du Comité de Programmation étant bien entendu que certains ajustements pourront être opérés en restant dans le cadre défini par le cahier des charges du programme.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermay - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhayé - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-56

Objet : Lancement de la démarche de maîtrise de l'affichage publicitaire

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 10 septembre 2007a validé la mise en place de cette démarche.
- Que cette opération est suivie par la commission « Aménagement du territoire et qualité de la vie » et qu'elle représente une action prioritaire du Parc, inscrite dans le Contrat de Parc pour l'année 2008.
- Que cette démarche se compose de deux phases :
 - ◆ La phase 1, qui consiste en l'application de la réglementation existante au cours de la période hiver 2007-été 2008 :
 1. *Information des Maires*
 2. *Inventaire des panneaux en irrégularité avec la loi sur les axes les plus fréquentés du Parc*
 3. *Réunion d'information des élus sur l'avancée de la démarche*
 4. *Suppression ou mise en conformité des panneaux identifiés*
 - ◆ La phase 2, qui consiste en l'élaboration de la charte signalétique, à partir de 2008 et suivant un calendrier qui sera défini par les commissions et le Comité syndical.
- Que l'inventaire des panneaux et l'assistance des communes pour les procédures de mise en conformité ou de suppression des panneaux seront réalisés par un prestataire extérieur.
- Que cette mission d'inventaire et d'assistance aux communes est évaluée à 20 000 euros environ et que la recherche de subventions est actuellement en cours, en particulier auprès de la DIREN.
- Qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord du Comité Syndical pour lancer la mission d'inventaire et d'assistance, sous réserve de l'obtention des financements.
- Que **Ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :**

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Décide :

- **De lancer la mission d'inventaire et d'assistance, sous réserve de l'obtention des financements,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermay - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-57

Objet : Charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes

Monsieur le Président expose :

- Que cette charte est proposée par le Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments (CoDéBâQuE) à tous les acteurs de l'acte de bâtir et d'habiter. Créée à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et adoptée à la Région, elle servira de cadre pour la construction des futurs lycées.
- Que cette charte vise à replacer toutes les opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes dans le contexte environnemental actuel, sur la base des constats suivants :
 - l'importance des impacts environnementaux du bâtiment ;
 - la part du secteur du bâtiment dans les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre qui s'élèvent respectivement à 30% et 25% ;
 - l'augmentation reconnue des risques environnementaux liés aux changements climatiques ;
 - l'impact des projets de construction et d'aménagement urbain dans les inondations ;
 - l'influence croissante des bâtiments (du fait de l'augmentation du temps passé à l'intérieur de ces derniers, comme l'a démontré l'enquête nationale sur la qualité de l'air intérieur) sur la santé des occupants ;
 - la rareté et la diminution des matières premières : eau, énergie, granulats... ;
 - les spécificités d'une architecture méditerranéenne prenant en considération les conditions climatiques de la région : fortes chaleurs estivales, disponibilité des énergies renouvelables, précipitations orageuses ;
 - le poids du secteur du bâtiment dans l'activité régionale, et les possibilités de développer des filières régionales de construction et de matériaux, limitant les émissions de pollutions, et favorisant la création d'emplois locaux ;
 - les objectifs du programme ENERGIE 2010 de la Région PACA, voté en janvier 2005 qui prévoit un important volet d'actions en faveur de la qualité environnementale et énergétique des bâtiments ;
- Que la prise en compte de ces éléments doit permettre à tous les maîtres d'ouvrage, privés ou publics, d'obtenir une reconnaissance de leur démarche de qualité environnementale pour leurs projets, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations, en leur proposant une méthode d'élaboration et de validation de leurs engagements. Cette reconnaissance confirme la volonté des maîtres d'ouvrage d'agir en adéquation avec les principes du développement durable qui prévalent notamment dans les chartes des Parcs naturels régionaux.
- Qu'elle associe aux maîtres d'ouvrage l'ensemble des professions du bâtiment : concepteurs, assistants, entreprises. C'est une méthode intégrée à la démarche d'élaboration du projet et qui n'impose pas d'audit externe.
- Que le Parc des Alpilles, territoire d'expérimentation et d'application privilégiée des politiques régionales, s'est donné pour objectif à travers sa charte :
 - Objectif 31 : Exercer une influence favorable sur l'évolution de l'architecture, en s'appuyant sur la mission de conseil en architecture, particulièrement de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les modes de construction permettant une utilisation rationnelle de l'énergie, dans le cadre d'une « architecture écologique » associant bien-être des usagers et respect de l'environnement,
 - Objectif 52 : Développer les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables
 - Objectif 57 : Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et surveiller les sources de pollution atmosphérique, particulièrement d'intégrer la valorisation des énergies propres et la réduction des émissions de gaz polluants dans la politique de sensibilisation et d'information du public

- Que l'adoption de cette charte par le Parc naturel régional des Alpilles (qui serait alors le 3^{ème} parc de PACA à l'adopter) est un élément qui contribue aux engagements pris par le Parc dans sa charte.
- Que l'application des termes de cette charte de qualité environnementale par le Parc des Alpilles signifie :
 - l'intégration des enjeux environnementaux planétaires et régionaux dans ses projets ;
 - l'affirmation d'une volonté partagée par tous les acteurs de s'inscrire dans cette démarche (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises) ;
 - la proposition d'une démarche de qualité environnementale adaptée au contexte local et fonction des moyens du projet ;
 - l'affichage des exigences minimales de qualité environnementale pour les régions méditerranéennes :
 - ✓ insertion dans le territoire ou le site,
 - ✓ matériaux, ressources et nuisances de construction,
 - ✓ énergie, eau et déchets d'activités,
 - ✓ confort et santé durables.
- Que les moyens pour mettre en œuvre ces objectifs comportent une grille d'analyse et de points minimum à ne pas oublier avec des compléments possibles et à identifier pour :
 - Fixer le niveau de l'exigence pour la qualité environnementale
 - ✓ Insertion dans le territoire ou le site,
 - ✓ Matériaux, ressources et nuisances de construction,
 - ✓ Energie, eau et déchets d'activités,
 - ✓ Confort et santé durables.
 - Identifier le rôle, les missions et les responsabilités des différents intervenants du projet
 - Fixer des critères d'analyse du site.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **d'approuver la charte pour « la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments en régions méditerranéennes » proposée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur;**
- **de s'engager à en respecter les termes dans la mise en œuvre des projets de construction et de réhabilitation de bâtiments dont elle a à connaître la réalisation en tant que maître d'ouvrage direct ou délégué, ou de maître d'œuvre sur le territoire du Parc naturel régional ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Péliissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-58

Objet : PIDAF Alpilles 2008 – programme forestiers sapeurs

Monsieur le Président expose :

- Que Dans le cadre d'une gestion globale des dossiers DFCI dans le massif des Alpilles, par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, un programme a été établi sur la base d'une programmation Forestiers Sapeurs proposée par monsieur François Deffinis, chef de l'unité de St Rémy, suivant l'évolution des chantiers précédents, et les propositions des différentes communes et des partenaires DFCI.
- Que ces propositions ont été soumises à consultation lors de 3 réunions technique rassemblant les élus locaux (mercredi 31 octobre 2007), les associations (31 octobre 2007), puis les élus, et les acteurs DFCI (13 novembre 2007).
- Qu'une fois délibéré par le Comité syndical, ce programme sera proposé au Conseil Général des Bouches du Rhône qui validera un certain nombre d'opérations réparties en deux tranches (ferme et optionnelle).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le programme présenté ci-joint.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu le programme forestiers sapeurs 2008 ci-annexé

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider le programme 2008 d'intervention des forestiers-sapeurs tel que ci-annexé, partie intégrante de la politique de Défense de la Forêt Contre l'Incendie menée par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

UNITE FORESTIERS-SAPEURS DE SAINT-REMY

Programme de travaux 2008

		Tranche ferme			
Collectivité	Nom du chantier	Type			référence cartes
		Neuf	Entretien	Tazieff	
<u>Parc Naturel Régional des Alpilles</u>					
Aureille	AL 119		19		1
Eyguières	AL 120		26		2
Fontvieille	AL 105		1		3
Fontvieille	Coupe stratégique des Taillades		10		47
Lamanon	AL 142		12		4
Le Paradou	Le Deffend			6	n'apparaît pas sur la carte
Les Baux	AL 105		11		5
Les Baux	AL 109		9		6
Les Baux	AL 110		10		7
Les Baux	Coupe stratégique de la Machotte		10		48
Maussane	AL 116	4			8
Maussane	Traitement après incendie			5	52
Mouriès	AL 117	4			9
Orgon	AL 120		35		10
Saint-Etienne du Grès	Coupe stratégique la Lègue		8		51
Saint-Etienne-du-Grès	AL 101		4		11
Saint-Etienne-du-Grès	AL 102		3		12
Saint-Etienne-du-Grès	AL 105		8		13
Saint-Rémy	AL 113		1		17
Saint-Rémy	Poudrière du château d'eau		4		18
Saint-Rémy	Poudrière des Antiques		1		19
Saint-Rémy	Poudrière de Vaulive	4			20
Saint-Rémy	AL 107		2		21
Saint-Rémy	AL 110		5		22
Saint-Rémy	AL 116	6			23
Saint-Rémy	AL 119		10		24
Tarascon	AL 101		11		25
		18	200	11	

Tranche Optionnelle

Collectivité	Nom du chantier	Type			référence cartes
		Neuf	Entretien	Tazieff	
Parc Naturel Régional des Alpilles					
Eyguières	AL 241	2			26
Fontvieille	Itinéraire DFCI de la Marine au AL 104		10		27
Fontvieille	Itinéraire DFCI de Caparon vieux au AL 104	2			28
Lamanon	AL 243		6		30
Maussane	AL 220 + itinéraires d'accès	6			31
Mouriès	Itinéraire DFCI les Caisses de Jean Jean	1			32
Mouriès	Itinéraire DFCI de Pierredon	3			33
Orgon	AL 233		15		34
Saint-Etienne-du-Grès	AL 205 + mise en sécurité cit.159 et 295	12			35
Saint-Etienne-du-Grès	AL 206		6		36
Saint-Etienne-du-Grès	AL 207	2			37
Saint-Etienne-du-Grès	AL 208	3			38
Saint-Etienne-du-Grès	AL 209	3			39
Saint-Etienne-du-Grès	AL 210	2			40
Saint-Rémy	AL 218		10		41
Saint-Rémy	AL 219		7		42
Saint-Rémy	AL 234		4		43
Saint-Rémy	Itinéraire DFCI chemin de la Caume		5		44
Saint-Rémy	Itinéraire DFCI de Bovis au AL 108		3		45
Tarascon	AL 200		6		46
		36	72	0	

TOTAL: 337



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-59

Objet : PIDAF Alpilles 2008 – programme CFM

Monsieur le Président expose :

- Que depuis début octobre, les communes des Alpilles ont été sollicitées pour la programmation PIDAF Alpilles 2008. Cette programmation correspond aux opérations réalisées dans le cadre des crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, financés à 80% par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat, et 20% par autofinancement pour un montant total s'élevant à 252 050 euros HT, maîtrise d'œuvre comprise.
- Que ce programme a été établi sur la base de l'actualisation du PIDAF.
- Que ces propositions ont été soumises à consultation lors de 3 réunions techniques rassemblant les élus locaux (mercredi 31 octobre 2007), les associations (31 octobre 2007), puis les élus, et les acteurs DFCI (13 novembre 2007).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la validation du programme ci-annexé dont la réalisation des travaux est prévue fin 2008, début 2009

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé du Président,

Vu le programme CFM 2008 ci-annexé

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver le programme des travaux 2008 pour réalisation en 2008/2009,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Opérations a proposées aux financeurs au titre des crédits du conservatoire de la forêt méditerranéenne - programme PIDAF Alpilles 2008 :

Priorité 1 : projet présenté au programme 2004, mais n'ayant pu être réalisés

ST REMY	12	Piste Glanum Seraillet	Rampes bétonnées	M2	2000	132 000 €
---------	----	------------------------	------------------	----	------	-----------

Priorité 2 : projets présentés au programme 2007 mais non retenus

EYGALIERES	20	Est Cordeliers	reprofilage de piste	ml	1950	19 500 €
------------	----	----------------	----------------------	----	------	----------

EYGALIERES	8	Nord Jean Moulin	Citerne 60 m3	u	1	20 000 €
------------	---	------------------	---------------	---	---	----------

Priorité 3 : nouveaux projets

EYGALIERES	27	D24	Débroussaillage	ha	5,5	11 000 €
------------	----	-----	-----------------	----	-----	----------

ST REMY	32	Sud Les Antiques	Interface	ha	2	5 000 €
---------	----	------------------	-----------	----	---	---------

ST REMY	41	Sud Les Antiques	Eclaircies	ha	4	11 200 €
---------	----	------------------	------------	----	---	----------

Priorité 4 : nouveaux projets

EYGALIERES	29	Les Cordeliers	BDS	ha	7	19 600 €
EYGALIERES	28	Les Cordeliers	Création piste	ml	1350	33 750 €

Total des demandes CFM 2008 : 252 050 Euros HT



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-60

Objet : PIDAF Alpilles 2008 – programme CFM - financement

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération de ce jour, le Comité syndical a validé la proposition de programmation CFM 2008.
- Que le coût prévisionnel de cette programmation est de 252 050 € HT, et que le calendrier des travaux se déroulera sur un à deux ans à compter de la réception des arrêtés attributifs de financement de la part des financeurs à solliciter : Etat, Région, Département et Union européenne
- Qu'il est important aujourd'hui de procéder au vote du plan de financement de cette opération, afin d'entériner dans les plus brefs délais la demande de financement à 80 % de cette programmation :

Financier	Taux	Montants sollicités (HT)
ETAT / UE CONSEIL REGIONAL CONSEIL GENERAL	80 %	201 640,00 €
Autofinancement	20 %	50 410,00 €
Montant total	100 %	252 050,00 €

- Que ceci exposé il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement prévisionnel du programme des travaux, et les demandes de financement, de donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider le plan de financement ci-dessous :**

Financier	Taux	Montants sollicités (HT)
ETAT / UE CONSEIL REGIONAL CONSEIL GENERAL	80 %	201 640,00 €
Autofinancement	20 %	50 410,00 €
Montant total	100 %	252 050,00 €

- **De solliciter l'attribution d'aides publiques auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Etat et de l'Union européenne;**
- **De s'engager à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions jusqu'à 20% du montant total HT des travaux ;**
- **Que le programme de travaux sera réalisé à hauteur des montants subventionnés à 80 % ;**

- De s'engager à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet et certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution ;
- De s'engager à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet ;
- De s'engager à réaliser la part d'autofinancement par ressources propres, via la participation des communes conformément au système de péréquations en vigueur (délibération n°2002-33) ;
- De désigner le maître d'œuvre après réponse définitive des financeurs et après mise en concurrence dans le cadre du code des marchés publics ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-61

Objet : RTI03 – attribution du marché aux entreprises

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 12 avril 2007 a délibéré sur le lancement du marché de travaux lié à la phase 3 du programme de Réhabilitation des Terrains Incendiés en 2003.
- Que ce marché a été lancé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, conformément à l'article 40 du Code des Marchés Publics.
- Que dans le cadre du lancement des marchés publics, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles procède à la présentation détaillée des cahiers des charges, du contenu des travaux et par délibération désigne systématiquement, non seulement la personne responsable du marché, mais également la teneur détaillée de celui-ci ainsi que son calendrier prévisionnel.
- Que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 26 septembre 2007 au BOAMP.
- Que la Commission d'Appel d'Offres, créée par délibération CS 2007-43, s'est réunie le 26 novembre 2007 pour effectuer l'analyse des candidatures, et le 3 décembre 2007 pour attribuer le marché aux entreprises.
- Que dans ce cadre, Il est demandé au Comité syndical, sur la base des PV de la CAO ci-joints, de bien vouloir valider la décision de la CAO et d'autoriser Monsieur le Président à signer les Actes d'engagements annexés.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l' exposé du Président,

Vu les procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres réunie les 26 novembre 2007 et 3 décembre 2007 ci-annexés,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés**,

Décide :

- **De valider les procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres réunie les 26 novembre 2007 et 3 décembre 2007 et ses conclusions concernant la Restauration des terrains incendiés en septembre 2003 – phase 3 :**
 - Lot n°1 attribué à l'entreprise Groupagef pour un montant de 166 377,50 € HT
 - Lot n°2 attribué à l'entreprise Groupagef pour un montant de 257 600,00 € HT
 - Lot n°3 attribué à l'entreprise Calvière pour un montant de 24 969,00 € HT
 - Lot n°4 déclaré infructueux qui, conformément aux articles n°64-III-2° et 27-III du Code des marchés publics, va faire l'objet d'un nouveau marché à procédure adaptée.
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-62

Objet : Animation PIDAF Alpilles - Lancement d'une consultation pour les phases 2008, 2009 et 2010, et demande de subvention

Monsieur le Président expose :

- Que les enjeux concernant la Défense de la Forêt contre les Incendies dans le massif des Alpilles, la mission et les travaux PIDAF sont de première importance pour le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles.
- Que la mission d'animation consiste en une assistance technique auprès du maître d'ouvrage, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, afin d'élaborer des programmations annuelles de travaux de DFCI.
- Que par délibération n°2005-46 du 31 mai 2005, le Comité syndical a attribué la mission d'animation PIDAF à la Société du Canal de Pce pour les années 2005, 2006 et 2007. La présente mission prend fin en mai 2008.
- Que la note présentée ci-dessous détaille les propositions de missions d'animation du PIDAF Alpilles, composées des volets de conseil, d'expertise, d'animation technique et administrative :

1) **Elaboration du programme annuel des actions à réaliser**

- ✓ Préparation technique : prospection de terrain pour élaboration de propositions
- ✓ Coordination avec les acteurs et usagers locaux (élus, SDIS, Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, associations, chasseurs, Forestiers Sapeurs...) : consultation et concertation par contact direct soit avec des réunions de travail préparatoires, réunions de terrain, ou simple entretien, téléphone...
- ✓ Rédaction des propositions d'actions, localisées, avec chiffrage intégrant également les programmes des Forestiers Sapeurs
- ✓ Préparation technique, participation et animation des réunions pour présentation du programme aux acteurs et usagers locaux (cités précédemment) par secteurs, et discussion en vue de sa finalisation.

2) **Montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention**

- ✓ Relevés de terrain et cartographie SIG
- ✓ Elaboration du tableau financier
- ✓ Constitution et rédaction des dossiers
- ✓ Relation avec les organismes financeurs et suivi de l'instruction, participation aux réunions de programmation
- ✓ Enquête cadastrale sur la localisation des opérations programmées
- ✓ Démarches pour l'obtention des autorisations des propriétaires et autres autorisations préalables nécessaires et suivi des dossiers avec courriers et réunions d'information sur site
- ✓ Fourniture des éléments techniques nécessaires au montage des demandes de servitudes et DIG (les demandes étant à la charge du maître d'ouvrage)
- ✓ A réception des arrêtés attributifs des différents financeurs, préparation technique, participation et animation d'une réunion de présentation aux associations.

3) **Animation de l'opération, volet technique et juridique :**

- ✓ Accompagnement dans la préparation sur la base de la programmation annuelle, objet de l'animation PIDAF, des cahiers des charges des marchés qu'ils soient Maîtrise d'œuvre ou travaux.
- ✓ Suivi du déroulement de la mission pour permettre à la programmation annuelle d'être réalisée dans les meilleures conditions. La mission d'animation PIDAF s'entend de la programmation jusqu'au suivi de sa réalisation et bilan pour permettre l'évaluation et l'amélioration sur la programmation suivante.
- ✓ Suivi et adaptation du programme annuel au regard des lignes de financement existantes ou à créer
- ✓ mise à jour des données constituant le PIDAF et le suivi de sa réalisation : sur la base de l'ensemble des données territoriales apportées par le maître d'ouvrage et existantes dans l'actualisation du PIDAF de 2006, il est attendu un bilan des travaux réalisés au

regard du PIDAF, afin d'avoir une vision globale des travaux contribuant à la DFCI (qu'il s'agissent de CFM, mais aussi, pastoral, agricole etc...)

4) Animation et assistance auprès du maître d'ouvrage permettant le suivi des opérations

- ✓ Participation à une réunion de cadrage organisée par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles en début de mission afin de présenter le tableau de bord prévisionnel, dans lequel sera pris en compte le volet d'assistance juridique.
 - ✓ Assistance juridique consistant en l'accompagnement du maître d'ouvrage dans toutes les démarches juridiques liées aux procédures dont est soumise l'opération.
 - ✓ L'assistant technique et le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles devront s'accorder préalablement sur la forme des différents supports, tableau de bords*, à chaque fourniture de documents (réunions, rédaction des propositions, notes, bilan, ...)
 - ✓ Point régulier avec les techniciens du Parc, au minimum une fois par mois pour le suivi de la mission et chaque fois que jugé nécessaire
 - ✓ Rapport d'activités trimestriel (obligatoire pour la facturation) et bilan annuel détaillé par une note récapitulative du travail réalisé, du travail restant à faire, des problèmes rencontrés, des points à reprendre, des opérations animation nécessitant des améliorations, dont cartographie SIG de la programmation demandée, retenue, réalisée (à récupérer auprès du maître d'œuvre). Cette note sera le support d'une réunion regroupant tous les élus du Comité syndical au cours de laquelle une évaluation du travail réalisé sera faite.
 - ✓ Préparation de tous les courriers visant l'instruction administrative ou les courriers d'information nécessaires à la réussite de l'opération, ou autres, et copie de chaque envoi au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles.
 - ✓ Participation aux réunions du Comité syndical, aux comités de pilotage, commission consultative permanentes ou autres, sur demande du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
 - ✓ Toute réunion organisée par l'assistant technique implique un compte-rendu systématique sous 5 jours envoyé au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles pour visa (par mail/support numérique) avec la liste des participants et leurs coordonnées.
- Que les services de la Région ont été sollicités afin de savoir si dans les missions d'animation PIDAF, assistance à maîtrise d'ouvrage, pouvait être incluse la mission d'assistance juridique au maître d'ouvrage, consistant en l'accompagnement du maître d'ouvrage dans toutes les démarches juridiques liées aux procédures du Code des marchés publics, tout au long de l'élaboration et du suivi des marchés lancés dans le cadre des programmations PIDAF.
 - Que le plan de financement prévisionnel proposé pour les 3 années de mission d'animation PIDAF, qui intègre le coût de cette mission d'assistance juridique, est le suivant :

Proposition de plan de financement prévisionnel années 2008, 2009, 2010, en vue de la demande initiale de subvention

	Année 1 - TTC	Année 2 - TTC	Année 3 - TTC	Total de l'opération - TTC
Montant total	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €
Part du Conseil Régional : 50%	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €
Part des communes membres : 50%	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €

- Qu'une consultation portant sur les éléments de la mission d'animation ci-dessus pourrait être ainsi lancée. En raison du montant prévisionnel du marché inférieur à 210 000 euros, le marché pourrait être passé selon une procédure adaptée.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le lancement de la consultation pour l'animation du PIDAF des Alpilles pour les années 2008, 2009 et 2010.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De lancer la consultation pour l'animation du PIDAF des Alpilles pour les années 2008, 2009 et 2010, sur la base du détail des missions ainsi présentées,**
- **D'adopter le plan de financement, dont les crédits correspondants seront à inscrire aux prochains budget primitif, pour la réalisation de la mission PIDAF animation - programmation et suivi :**

	Année 2008 - TTC
Montant total	50 000,00 €
Part du Conseil Régional : 50%	25 000,00 €
Part des communes membres : 50%	25 000,00 €

- **De solliciter à cet effet le Conseil Régional PACA dont la participation à hauteur de 50% conditionne la réalisation de l'opération dans son intégralité (la part des 50% abondée par les communes permettant la réalisation de l'opération à 50%), cette clause est ainsi spécifiée dans la consultation lancée pour 3 ans (la demande de subvention étant annuelle) ;**
- **De désigner monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la 1ère Vice-Présidente, personne responsable du marché et de lui donner pouvoir de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermay - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS -2007-63

Objet : Animation PIDAF Alpilles 2008, 2009, 2010 / Mise à jour de la commission spécifique de jury

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération N° CS-2007-62 le Comité syndical a souhaité lancer la consultation pour l'animation des programmations PIDAF 2008, 2009 et 2010,
- Que le montant de cette mission d'animation, de programmation et de suivi du PIDAF Alpilles étant estimé à 125 418,06 € HT, le marché peut être passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics dont le seuil est de 210 000 € HT.
- Que la procédure adaptée à observer est la suivante :
 - ✓ Avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP
 - ✓ La mise en compétition est limitée à l'examen des compétences, références et moyens des candidats.
 - ✓ Une commission spécifique organisée en jury examinera les candidatures, donnera un avis et proposera une liste de candidats admis à négocier
 - ✓ Cette liste est arrêtée par la Personne Responsable du Marché qui engage les négociations portant sur les conditions de l'exécution du marché et sur le projet de contrat envisagé
 - ✓ A l'issue des négociations, le marché sera attribué par le Bureau, assemblée délibérante qui autorisera par la même occasion, la Personne Responsable du Marché à signer le marché, en connaissant l'identité de l'attributaire et le montant.
- Qu'il est nécessaire d'actualiser la commission spécifique organisée en jury, créée pour la consultation précédente par délibération du Comité syndical n°2005-14 du 5 janvier 2005, qui est composée de la Personne Responsable du Marché (Président ou Vice-Président) et de 5 membres élus (élus DFCI de préférence) ou compétents en la matière, de type SDIS. Il est convenu que des suppléants doivent être également nommés.

Pour rappel, la commission créée dans le cadre de la consultation précédente était composée de :

- Titulaires
 - Marie-Denise Tramier, Maire-adjoint St Rémy
 - Régis Gatti, Maire Aureille
 - Robert Del Testa, Maire St Etienne du Grès
 - Lieutenant - Colonel Gilbert Pascal, SDIS 13
 - Michel Moucadel, Maire-adjoint Maussane les Alpilles
- Suppléants
 - Jean-Luc Aurellionnet, Maire-adjoint Mouriès
 - Jean Mulnet, Maire-adjoint Aureille
 - Raymond Divol, Maire-adjoint Eygalières
 - Jean-Paul Sourdon, Maire-adjoint Fontvieille
 - Joëlle Hotte, conseillère municipale St Etienne du Grès
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir arrêter la composition de la commission spécifique de jury

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'arrêter la composition du jury suivante :
 - Titulaires
 - Vincent Oulet, Maire-adjoint St Rémy
 - Régis Gatti, Maire Aureille
 - Robert Del Testa, Maire St Etienne du Grès
 - Commandant du groupement Nord - SDIS 13
 - Michel Moucadel, Maire-adjoint Maussane les Alpilles
 - Suppléants
 - Jean-Luc Aurellionnet, Maire-adjoint Mouriès
 - Jean Mulnet, Maire-adjoint Aureille
 - Raymond Divol, Maire-adjoint Eygalières
 - Jean-Paul Sourdon, Maire-adjoint Fontvieille
 - Joëlle Hotte, conseillère municipale St Etienne du Grès
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-64

Objet : Convention de Partenariat avec le CRPF

Monsieur le Président expose :

- Qu'une convention de partenariat a été étudiée et élaborée avec le CRPF. Celle-ci précise les modalités d'intervention conjointe en matière d'animation, de formation, de planification et d'expertise auprès des propriétaires forestiers du PNR des Alpilles.
- Que celle-ci vise à formaliser et d'étendre le partenariat en cours avec le Centre régional de la Propriété Forestière (appui au Plan Simple de Gestion, programme RECOFORME, interventions diverses).
- Que celle-ci vise à préparer et faciliter la mise en oeuvre des objectifs de la charte du PNR concernant la gestion forestière.
- Que le partenariat qui est soumis à délibération ne peut s'envisager que dans un cadre précis défini dans une convention de partenariat signée par les deux parties (joint à la présente).
- Que les élus du Parc Naturel Régional des Alpilles seront régulièrement informés et siégeront au comité de pilotage prévu pour la mise en oeuvre de cette convention.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Considérant l'importance de mener un travail efficace sur la propriété privée forestière sur le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'accepter la convention de partenariat ci jointe**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-65

Objet : lancement consultation Maison du Parc : Phase assistance /programmation

Monsieur le Président expose :

- Qu'il a été procédé à la mise en recouvrement des financements obtenus au titre de l'acquisition.
- Que cette phase, conformément au choix des élus, permet aujourd'hui de lancer la phase suivante.
- Que dans le même temps, un travail préparatoire a été engagé en vue de la conception de la phase « programmation et travaux », qu'il s'agisse du mode de passation des marchés, des financements potentiels, mais aussi des vérifications auprès d'autres collectivités sur les réussites ou échecs constatés sur le montage de ce type d'opération.
- Que ce travail mené préalablement permet aujourd'hui au syndicat mixte de solliciter son comité syndical pour lancer la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer la programmation des opérations.
- Que dans ce cadre, il est demandé au comité syndical de bien vouloir se prononcer, pour lancer ce marché en procédure adaptée, et désigner, en la personne du Président, la personne responsable du marché demandé sans formalités préalables dans les conditions exposées ci-dessous, les sommes correspondant à l'opération ayant été inscrites au Budget.
- Que cette prestation de service comportera les éléments caractéristiques suivants, élaborés dans le cadre d'une logique de programme :
 1. Diagnostic des besoins conformément aux éléments préalablement délibérés et aux caractéristiques liées à la fonctionnalité attendue du bâtiment : accueil des bureaux, des associations et acteurs locaux, du public avec un volet exposition et éducation à l'environnement et au territoire.
 2. Analyse des bâtiments existants suivant leurs utilisations futures, et projection de la logique de projet en visant à :
 - Analyser des aspects environnementaux et contraintes réglementaires en vigueur,
 - Synthétiser les priorités du maître d'ouvrage, des atouts et des inconvénients des bâtiments et de leurs utilisations futures,
 - Définir les besoins techniques spécifiques.
 3. Hiérarchisation des cibles environnementales doublée des éléments de la Charte pour la qualité environnementale CODEBAQUE adoptée par le Parc :
 - Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat, avec l'intégration d'une logique d'éco-construction,
 - Choix intégré des procédés, produits et systèmes,
 - Chantier à faibles nuisances,
 - Gestion de l'énergie, mettant en œuvre des techniques et matériaux innovants,
 - Gestion de l'eau,
 - Gestion des déchets d'activités,
 - Gestion de l'entretien et de la maintenance,
 - Confort hydrothermique,
 - Confort acoustique,
 - Confort visuel, avec une volonté d'utiliser au mieux la lumière naturelle, dans des locaux fonctionnant principalement en journée,
 - Confort olfactif,
 - Qualité sanitaire des espaces,
 - Qualité sanitaire de l'air,
 - Qualité sanitaire de l'eau.

La liste non exhaustive, sera développée pour le lancement de la consultation en laissant au prestataire la possibilité de proposer des axes nouveaux liés à l'apport de compétence recherchée dans le cadre de cette consultation. Il lui sera demandé de fixer des objectifs pour chaque cible, avec l'élaboration d'un plan qualitatif et quantitatif.

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

4. La consultation de l'AMO portera également sur :

- Evaluation de la cohérence du pré-programme et du budget, sur la base d'estimation des coûts d'investissements directs et des coûts différés d'exploitation, entretien et maintenance,
- Définition avec le maître d'ouvrage du premier planning prévisionnel des études et travaux,
- Définition et rédaction des parties environnementales du programme avec indications et préconisations à retenir pour les études spécifiques qui devront être conduites dans les phases suivantes.

- Que dans chacune des phases, le maître d'ouvrage intégrera un volet suivi information et concertation nécessaire à l'appropriation du projet : avec les équipes, avec les élus, avec les acteurs.
- Que le prestataire devra pouvoir répondre à chacune de ces phases à la demande de présence et d'intervention sollicitée par le maître d'ouvrage.
- Qu'à l'issue de cette phase, le comité syndical sera amené sur la base des résultats à se prononcer sur le choix du mode opératoire qu'il retient pour les phases suivantes : AMO, ou délégation de maîtrise d'ouvrage notamment.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De lancer la consultation dans le cadre d'un MAPA dans les conditions sus citées en visant expressément la charte CODEBAQUE ci annexée,**
- **De reporter au Budget Primitif 2008 les crédits 2007 (20 000 €) affectés à cette opération et d'inscrire au BP 2008 un crédit complémentaire d'un montant identique (20 000 €) permettant d'engager cette opération dans les meilleurs délais,**
- **De désigner le Président comme personne responsable du marché, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} Vice-présidente,**
- **De rappeler que le Bureau est l'instance compétente pour la décision des marchés de ce type et que c'est dans ce cadre que cette phase d'opération sera instruite,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermy - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Péris - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-66

Objet : Logiciel EVA - Convention à passer avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour la prise en charge des coûts liés au développement, à l'utilisation, à la maintenance, l'hébergement et les éventuels développements ultérieurs du logiciel

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Monsieur le Président expose :

- Qu'à la suite du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2007, un crédit de 5 000 € a été inscrit au budget primitif 2007 en section d'investissement pour permettre l'acquisition du logiciel d'évaluation commun à tous les parcs naturels régionaux qui permettra la mise en place d'indicateurs pour le Parc naturel régional des Alpilles.
- Que le coût global de la mise en place d'un tel outil d'évaluation est estimé à 94 098 € TTC à répartir entre 30 parcs naturels régionaux sur les 45 existants.
- Que le montant à la charge de chaque parc s'élève à 3 137 € TTC .pour l'investissement initial du logiciel EVA.
- Que les frais de fonctionnement feront l'objet d'une demande de participation transmise par la Fédération des parcs chaque année.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De confirmer l'acquisition du logiciel d'évaluation commun à tous les parcs naturels régionaux pour permettre la mise en place d'indicateurs pour le Parc naturel régional des Alpilles ;**
- **De prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement dudit logiciel dès le budget 2008 ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention à passer avec la Fédération des parcs naturels de France ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-67

Objet : Animations et gestion de la malle pédagogique – Avenant à la convention pour l'année 2008

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n°CS 2007-29, le Comité syndical a décidé de renouveler pour l'année 2008 la convention passée avec l'Association Chemin faisant pour l'animation et la gestion de la malle pédagogique des Alpilles.
- Que dans l'attente de la mise en place d'un programme global d'éducation à l'environnement, le Conseil régional subventionnait directement chaque année, l'association chemin faisant.
- L'association était en mesure de faire bénéficier l'Agence publique, puis le Syndicat mixte, d'un tarif préférentiel, soit 118 € la prestation facturée par ½ journée.
- Qu'à compter de l'année 2008, le Conseil régional a souhaité apporter son concours financier directement au Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre de son propre programme d'éducation à l'environnement en cours d'élaboration.
- Que, par conséquent, l'association Chemin, qui ne sera plus financée pour les animations de la malle, facturera la prestation 145 € la ½ journée.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De prendre acte de la décision du Conseil régional PACA visant à apporter son concours financier directement au Parc naturel régional des Alpilles pour l'animation de la malle pédagogique, dans le cadre de son propre programme d'éducation à l'environnement**
- **D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention passée avec l'association Chemin faisant pour l'année 2008, tel que présenté, portant modification du tarif des prestations applicable à compter de l'année 2008, soit cent quarante cinq euros (145 €) la demi-journée ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-68

Objet : Santé au travail et médecine du travail – Dissolution de l'Association de Médecine préventive et sociale - Proposition de nouvelle convention avec l'Association de Santé au travail et Médecine du travail

Monsieur le Président expose :

- Que pour assurer la surveillance médicale du personnel du Syndicat mixte, une convention a été passée le 6 juin 2007 avec l'Association de Médecine Prévention et sociale (AMPS) dont le siège est situé à Salon-de-Provence.
- Que par courrier en date du 29 octobre 2007, le Président de l'AMPS nous a informés de la dissolution de son association à compter du 31 décembre 2007 et du transfert du personnel ainsi que de la poursuite de l'activité par l'Association de Santé au travail et Médecine du travail.
- Que l'Association de Santé au travail et Médecine du Travail nous a fait parvenir le 19 novembre dernier une proposition de convention.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention ci-annexé.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver le projet de convention à passer avec l'Association de Santé au travail et Médecine du Travail tel que présenté ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussière – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérés - Conseillère régionale.

DELIBERATION N° CS-2007-69

Objet : Annulation de titres de recettes émis sur les années antérieures

Monsieur le Président expose :

- Que suite à la demande de Madame la Trésorière, 4 titres de recettes émis au cours de l'année 1999 sont proposés à l'annulation compte tenu de leur ancienneté et de l'impossibilité pour certains d'être soldés malgré les relances effectuées
- Qu'il s'agit des titres :

1999-48 commune de St Rémy de Provence - montant : 745,63 €

1999-59 commune de Lamanon - montant : 745,63 €

Ces deux titres de recettes concernent le remboursement par les communes de leur participation à un voyage à Bruxelles qui s'est déroulé en 1999.

Compte tenu de l'ancienneté de ces titres et malgré les différentes relances effectuées par Mme la Trésorière du Syndicat mixte, il est proposé au Comité syndical de les annuler.

1999-81 Préfecture des Bouches du Rhône - montant : 15 293,69 €

Cette recette correspond à la mise en œuvre du plan de travaux CFM 1997 dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à l'Agence départementale des espaces sensibles (ADES)

Conformément aux termes de l'arrêté attributif, La Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt par l'intermédiaire de la Préfecture des Bouches du Rhône, a effectué deux versements au profit de l'ADES.

Cette recette est devenue irrécouvrable par la dissolution de l'Agence départementale des Espaces sensibles.

1999-84 Conseil Général des Bouches-du-Rhône - montant : 6 951,68 €

Cette recette correspond également à la mise en recouvrement du plan de travaux CFM 1997 dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée à l'Agence départementale des espaces sensibles (ADES)

Compte tenu de l'ancienneté de cette recette et du non-respect des dispositions applicables aux versements des subventions, notamment la déchéance quadriennale, le Conseil général a procédé à l'annulation de cette subvention.

- Qu'une provision de 23 736 € a été inscrite à l'article 673 du budget 2007 du Syndicat mixte pour permettre l'annulation de ces titres.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur ces propositions d'annulation de titres de l'année 1999 telles que présentées ci-dessus

Le Comité Syndical,

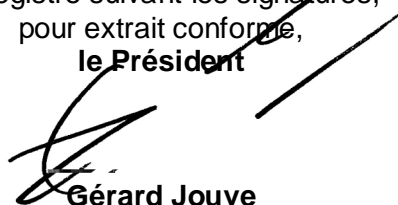
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'annuler les titres suivants émis au cours de l'année 1999 :**
 - 1999-48 commune de St Rémy de Provence - montant : 745,63 €**
 - 1999-59 commune de Lamanon - montant : 745,63 €**
 - 1999-81 Préfecture des Bouches du Rhône - montant : 15 293,69 €**
 - 1999-84 Conseil Général des Bouches-du-Rhône - montant : 6 951,68 €**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 décembre 2007

Le dix-huit décembre de l'année deux mille sept, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Saint Martin de Crau, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Raymond Divol - Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Louis Villermey - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Hervé Cherubini – Maire de Saint Rémy de Provence, Mireille Wilde - Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre- Maire d'Eyguières, Olivier Bussièrre – Conseiller municipal de Lamanon, Rémy Fabre – Maire de Sénas, Claude Vulpian – Maire de Saint Martin de Crau et Conseiller général, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Jean Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Françoise Bon – rapporteur de la commission Tourisme, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Eric Blot – Directeur-adjoint du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi – Chargé de mission, Julie Bousquet – chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles.

Etaient absents excusés :

Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Félix Pélissier - Maire d'Eygalières, Guy Frustié – Maire de Fontvieille, Jean Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean Hilaire Seveyrac – Maire du Paradou, Roger Berto - Conseiller municipal de Lamanon, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Lucien Limousin – Conseiller général, Hervé Schiavetti - Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale, Annick Delhaye - Conseillère régionale, Nicette Aubert - Conseillère régionale, Nadine Pérès - Conseillère régionale.

DELIBERATION N°CS-2007-70

Objet : Décision modificative n°3

Monsieur le Président expose :

- Que le projet de décision modificative n°3 ci-joint a été établi en fonction des décisions prises :
 - **par le Bureau syndical du 17 décembre 2007** pour ce qui concerne la diminution du montant des travaux PIDAF –CFM 2004 suite à la déclaration du lot infructueux
 - **par le Comité syndical** pour ce qui concerne :
 - l'annulation de titres sur exercices antérieurs (année 1999)
 - l'abondement de crédits à l'article 6615 pour le paiement des intérêts à payer suite au remboursement partiel anticipé du crédit-relais pour l'acquisition de la Maison du Parc

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Doc comptable

25130201
Code INSEE

SM PARC NATUREL REG ALPILLES
SYNDICAT MIXTE

DM 2007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président

